



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2016**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2016 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Madame la conseillère Dana Chevalier;
- Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault;
- Madame le Maire, Paola Hawa est absente de la présente séance;

Monsieur le conseiller Daniel Boyer agit comme maire suppléant et président de la présente séance.

Madame la greffière par intérim, Linda Chau, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**09-254-16 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Francis Juneau

D'ouvrir la séance extraordinaire du 20 septembre 2016. Il est 18 h 35.

Adoptée à l'unanimité.

**09-255-16 Ordre du jour**

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Michel Boudreault

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

09-254-16 Ouverture de la séance

09-255-16      Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour**

**3. Services techniques**

3.1 Autorisation de dépenses

09-256-16      Octroi de contrat – Travaux de réfection des infrastructures routières 2016

**4. Dépôt de documents**

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil

Le procès-verbal de correction du règlement numéro 747-1

**7. Levée de la séance**

09-257-16      Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Il n'y a aucune personne présente.

**3. SERVICES TECHNIQUES**

**3.1 AUTORISATION DE DÉPENSES**

<b>09-256-16</b>	<b>Octroi de contrat – Travaux de réfection des infrastructures routières 2016</b>
------------------	--

ATTENDU QUE la résolution 07-198-16 autorisait l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de réfection sur la rue Grenier (de Meloche jusqu'à 150 mètres à l'est) et sur le boul. des Anciens-Combattants (environ 100 m au nord du viaduc de l'A40);

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'hôtel de ville le 24 août 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Dana Chevalier

D'octroyer le contrat à la compagnie *Les Entreprises Canbec Construction Inc.* pour les travaux de réfection des infrastructures routières sur la rue Grenier (de Meloche jusqu'à 150 mètres à l'est) et boul. des Anciens Combattants (environ 100 m au nord du viaduc de l'A40).

D'autoriser une dépense maximale de 88 657,09 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 80 955,74 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de dix (10) ans comme suit :

Pour l'année 2017 : 8 100,74 \$

Pour les années 2018 à 2026 : 8 095,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

#### **4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

La greffière par intérim dépose :

**Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « A »;**

**Le procès-verbal de correction du règlement numéro 747-1 adopté lors de la séance du 12 septembre 2016, dont l'original est joint en annexe « B »;**

#### **7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

<b>09-257-16      Levée de la séance</b>
--

Il est proposé par Dana Chevalier

Appuyé par Francis Juneau

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 37.

Adoptée à l'unanimité.

---

Daniel Boyer  
Maire suppléant

---

Linda Chau  
Greffière par intérim

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-11071*